



Réunion technique sur l'avenir du travail dans le secteur de l'éducation sous l'angle de l'apprentissage continu pour tous, des compétences et de l'Agenda du travail décent

Genève (virtuelle), 17-21 mai 2021

► Projet de points pour discussion

1. Quels sont les défis et les possibilités que les avancées technologiques, le changement climatique, la mondialisation, l'évolution démographique et d'autres facteurs de changement, notamment le programme d'apprentissage tout au long de la vie et la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ont créés en matière de travail dans le secteur de l'éducation?
2. Quelles sont les politiques et les pratiques qui ont fait leurs preuves? Quelles sont celles qui ont échoué? Et comment relever les défis qui se posent en termes de travail décent et mettre à profit les possibilités qui s'offrent en la matière?
3. Etant donné que les modalités d'organisation de l'éducation varient considérablement d'un pays à l'autre, quelles mesures peut-on recommander à l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à ses mandants (gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs) de prendre afin de promouvoir le travail décent et un apprentissage de qualité dans le secteur de l'éducation, sous l'angle de l'apprentissage continu pour tous, des compétences et de l'Agenda du travail décent?

Annexe

Point 1 proposé pour la discussion:

Les participants à la réunion souhaiteront peut-être examiner les défis qui se posent et les possibilités qui s'offrent dans le secteur de l'éducation sous l'angle de l'apprentissage tout au long de la vie et d'une éducation de qualité pour tous, comme le préconisent la Déclaration du centenaire de l'OIT sur l'avenir du travail (2019), l'objectif de développement durable 4 («Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie»), et l'objectif de développement durable 8 («Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous»).

A cet égard, les participants souhaiteront peut-être examiner les défis et les possibilités liés aux principes et droits fondamentaux au travail, aux principes énoncés dans les normes internationales du travail, et à ceux figurant dans la Recommandation OIT/UNESCO de 1966 concernant la condition du personnel enseignant.

Ces principes pourraient inclure:

- les objectifs et politiques d'éducation concernant le personnel d'éducation
- la formation et le perfectionnement du personnel d'éducation, y compris le perfectionnement professionnel continu
- le recrutement et le maintien en poste du personnel d'éducation
- l'autonomie et la liberté professionnelles
- les droits et responsabilités du personnel d'éducation
- les conditions de travail, y compris la durée du travail et les congés
- les salaires
- l'évaluation des éducateurs et des apprenants
- le rôle des éducateurs dans l'élaboration des programmes
- le rôle croissant joué par les éducateurs au regard de questions sociales comme la santé et le bien-être;
- l'impact de l'apprentissage hybride et mixte sur le travail des éducateurs
- la protection sociale
- la sécurité et la santé au travail, en particulier la protection contre la violence et le harcèlement
- le dialogue social,

avec, pour dénominateurs communs aux sujets énumérés ci-dessus, la non-discrimination et l'égalité entre hommes et femmes.

Point 2 proposé pour la discussion:

Les participants à la réunion voudront peut-être examiner ce point à la lumière tant de l'approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain énoncée dans la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail (2019) que de la Recommandation OIT/UNESCO de 1966 concernant la condition du personnel enseignant, en se penchant notamment sur:

- les initiatives en matière d'éducation, de formation et de perfectionnement professionnel continu, y compris celles axées sur les TIC, les compétences du 21^e siècle et le rôle social des éducateurs;
- les politiques et pratiques visant à garantir que les systèmes d'éducation et de formation tiennent compte des besoins du marché du travail ainsi que de l'évolution du travail;
- les initiatives de soutien professionnel, tels les réseaux de collaboration entre pairs et les partenariats entre établissements de l'enseignement supérieur et entreprises;
- les politiques et pratiques visant à garantir la qualité et les performances des enseignants;
- les politiques et pratiques visant à encourager le maintien dans l'emploi, la motivation et l'évolution de carrière des enseignants;
- les politiques et pratiques de soutien aux personnels auxiliaires de l'éducation;
- les politiques et pratiques visant à garantir la sécurité et la santé au travail, y compris la santé mentale, ainsi que la protection contre la violence et le harcèlement, et le COVID-19;
- les politiques et pratiques visant à s'attaquer aux problèmes de la charge de travail et des éducateurs;
- les politiques et pratiques visant à garantir des salaires convenables et une protection sociale adéquate aux travailleurs de l'éducation;
- les politiques et pratiques visant à examiner la problématique hommes-femmes dans l'enseignement;
- les initiatives de dialogue social.

Point 3 proposé pour la discussion:

Aux fins de la formulation de recommandations sur les mesures à prendre par l'OIT, les gouvernements et les partenaires sociaux, les participants à la réunion souhaiteront peut-être prendre en considération les éléments suivants:

- le rôle des gouvernements et des partenaires sociaux dans la mise en œuvre des principes pertinents énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998), la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008), la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail (2019), et la Recommandation OIT/UNESCO de 1966 concernant la condition du personnel enseignant;

- les solutions envisageables par les gouvernements et les partenaires sociaux pour promouvoir un apprentissage tout au long de la vie efficace et une éducation de qualité pour tous, moyennant le renforcement des systèmes d'éducation et de formation et la promotion du travail décent pour le personnel d'éducation, avec la pleine participation des mandants de l'OIT;
- la promotion des normes internationales du travail applicables au secteur de l'éducation;
- le respect, la promotion et la réalisation des principes et droits fondamentaux au travail, qui revêtent une importance particulière en tant que droits et conditions nécessaires à la pleine réalisation de tous les objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent;
- la possibilité de demander au Bureau de produire et de diffuser des connaissances sur l'avenir du travail et les besoins nouveaux en matière de développement des compétences dans le secteur de l'éducation;
- la possibilité de demander au Bureau d'élaborer des directives dans le domaine du travail dans le secteur de l'éducation portant sur les perspectives et défis nouveaux;
- la possibilité de demander au Bureau de concevoir et de mettre en œuvre des programmes et des projets de coopération pour le développement en vue de garantir une approche de l'avenir du travail dans le secteur de l'éducation centrée sur l'humain;
- la possibilité de demander au Bureau de continuer à renforcer sa collaboration avec les autres organisations internationales dans ce domaine.